

Safety Data Sheet

According to 1907/2006/EC, Article 31

 www.biobizz.com
 Tel: +34 944 657 951

Impression Jan-2022 CALMAG Révision 2022

Section 1: Identification du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit	
<i>Nom commercial:</i>	CALMAG
1.2 Utilisations identifiées du mélange et contre-indications d'utilisation	
<i>Utilisations identifiées pertinentes du mélange:</i>	Ce produit est destiné à une utilisation industrielle.
<i>Restrictions recommandées:</i>	Toute autre utilisation que celle recommandée.
<i>Version :</i>	Date de révision : 13/09/2019
1.3 Détails relatif au fournisseur de la Fiche de Sécurité	
<i>Fournisseur:</i>	Pol. Industrial Lezama-Leguizamon C/ Gorbeia nº 11 (48450) Etxebarri – Bizkaia Espagne www.biobizz.com Tel: 0034 944 657 951
<i>Personne compétente chargée de la Fiche de Sécurité:</i>	Département des exportations
1.4: Numéro de téléphone d'urgence:	+34 944657951

Section 2: Identification des risques

2.1 Classification du mélange	
<i>Classification conforme à la Règlementation (EC) No 1272/2008:</i>	
Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.	
2.2 Éléments de l'étiquette	
<i>Mention d'avertissement:</i>	Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008. EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
2.3 Autres risques	Aucun

Sección 3: Composición / información sobre los componentes

3.1 Mélanges
Aucune déclaration de substances n'est requise. Voir la section 16 pour le texte complet des codes des mentions de danger déclarées.

Impression Jan-2022 CALMAG Révision 2022

Section 4: Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

<i>Inhalation :</i>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos.
<i>Contact cutané:</i>	Enlever les vêtements contaminés. Nettoyer la peau au savon et à l'eau, rincer abondamment. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<i>Contact avec les yeux:</i>	Enlever les lentilles de contact. Maintenir les yeux ouverts et rincer avec beaucoup d'eau douce et propre ; consulter un médecin.
<i>Ingestion:</i>	En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cet emballage ou cette étiquette. Maintenir la victime au repos. Ne PAS faire vomir.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, sévères et à retardement

Lire l'étiquette avant utilisation.
Aucune information supplémentaire n'est disponible.

4.3 Indication concernant une assistance médicale immédiate ou un traitement spécifique

Non disponible

Section 5: Mesures anti-incendie

Type d'incendie	Non inflammable
5.1 Moyen d'extinction	
<i>Moyens d'extinction adaptés:</i> Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse appropriée.	
<i>Moyens d'extinction inadaptés:</i> Pour des raisons de sécurité, ne pas utiliser le jet d'eau à plein régime.	
5.2 Dangers spécifiques associés à la substance	
Aucun	
5.3 Recommandations aux pompiers	
<i>En cas d'incendie dans les environs, suivez les recommandations ci-dessous:</i>	
1-Les conteneurs fermés peuvent accumuler de la pression à des températures élevées.	
2-Éviter l'inhalation de fumées ou de vapeurs. Utiliser une protection respiratoire appropriée.	
3-Empêcher les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie de s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.	

Impression

Jan-2022

CALMAG

Révision

2022

Section 6: Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de sécurité et procédures d'urgence

Porter des gants adaptés pour éviter l'exposition de la peau.
 Éviter l'inhalation des vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire approprié si nécessaire. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
 Maintenir une ventilation adéquate dans la zone de travail après le déversement.

6.2 Précautions environnementales

Éviter de contaminer l'environnement par les égouts ou les sources d'eau.

6.3 Méthodes et matériel pour le nettoyage

Recouvrir d'un matériau absorbant inerte, inorganique et non combustible (par exemple, chaux sèche, sable, soude).
 Aérer la zone et laver le site de déversement une fois le ramassage du matériau terminé.
 Éliminer les déchets conformément aux lois et règlements en vigueur.

6.4 Référence aux autres sections

Reportez-vous aux Sections 8 et 13.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à suivre pour une manipulation en toute sécurité

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas fumer.
 Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
 Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2 Conditions de stockage, y compris incompatibilités

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sec et aéré, à l'écart de toute source d'inflammation potentielle et à l'abri de la lumière. Stocker conformément aux réglementations locales/nationales et suivre les avertissements figurant sur l'étiquette.
 Tenir à l'écart des substances incompatibles (voir section 10).

7.3 Utilisations finales spécifiques

Non disponible.

Section 8: Exposure control/ Personal protection

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:
 La déclaration des substances n'est pas requise.
Dose dérivée sans effet (DNEL):
 Aucune donnée disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC):
 N/A

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection personnelle:
 L'équipement de protection personnelle doit être conforme à la Norme UNI-EN en vigueur.
Contrôles techniques - Ventilation:
 Les zones où le produit est manipulé et stocké doivent être suffisamment ventilées.
Protection respiratoire:
 Utiliser un appareil respiratoire individuel chaque fois que cela est jugé nécessaire.
Protection cutanée:
 Éviter tout contact avec la peau. Porter des gants adaptés.
Protection des yeux/du visage:
 Il est recommandé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.
 Laver les lunettes contaminées avant de les réutiliser.

Impression Jan-2022 CALMAG Révision 2022

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés chimiques et physiques

Apparence (25°C):

État:	Suspension liquide.
Couleur:	Vert -marron.
Odeur:	Matière organique, acides humiques.

	Valeur	Remarque
pH	7.5-8	
Point de mélange/Point de congélation	N/I	
Point d'ébullition initial/Intervalle d'ébullition	N/I	
Taux d'évaporation	N/I	
Densité relative	1.1kg/Liter	
Solubilité (kg/L)	100%	
Température de décomposition	N/I	
Viscosité (P, 0.1 Pa·s)	N/I	
Propriétés explosives	N/I	
Propriétés d'oxydation	N/I	

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales.

10.4 Polymérisation dangereuse

La chaleur, les flammes et les autres sources d'inflammation.

10.5 Conditions à éviter

Pas de précautions particulières autres que le bon entretien des produits chimiques.

10.6 Matières incompatibles

Aucune connue.

10.7 Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone et d'autres composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

Impression

Jan-2022

CALMAG

Révision

2022

Section 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Se reporter également aux sections 2 et 3.

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le produit lui-même.

- *Toxicité aiguë:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *Corrosion/irritation de la peau:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008.

- *Lésions oculaires graves/irritation:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *Mutagenicité sur les cellules germinales:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *Cancérogénicité:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *Reprotoxicité:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *STOT - exposition unique:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *STOT - exposition répétée:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

- *Toxicité par aspiration:*

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008.

Section 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité aquatique aiguë

N/I

12.2 Résistance et dégradabilité

Tous les composants organiques de ce produit atteignent une réduction de 60 % de la DthO et de 70% du COD dans le cadre du test OCDE 301 A-F de biodégradabilité facile en 28 jours. Le produit est donc classé comme facilement biodégradable selon l'OCDE.

Les agents de surface que ce produit contient sont conformes au règlement (CE) no 648/2004 du Parlement européen du 31 mars 2004 sur les détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

N/I

12.4 Mobilité dans le sol

N/I

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

N/I

12.6 Autres effets négatifs

Ne pas laisser la matière pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou autres voies d'eau.

Impression Jan-2022 CALMAG Révision 2022

Section 13: Considérations de mise au rebut

13.1 Élimination du contenant

Ne pas réutiliser les contenants vides.

13.2 Conditions d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations environnementales nationales et locales.
 Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport international de marchandises dangereuses par route (ADR)

Description du document de transport: N/A Non réglementé.
 Numéro d'identification: N/A
 Groupe d'emballage: -
 Nom d'expédition adéquat: Non réglementé.
 Classe de danger: -
 Codes d'emballage: -

14.2 Transport maritime (IMDG)

Nom d'expédition adéquat: Aucune restriction.
 Classe de danger: -
 Groupe d'emballage: -
 Polluant marin: Non
 IMDG-Groupe de ségrégation par code: -
 Codes d'emballage: -

14.3 Transport aérien (ICAO/IATA)

Numéro d'identification: N/A
 Nom d'expédition adéquat: Aucune restriction.
 Classe de danger: -
 Groupe d'emballage: -
 Avion de passagers: ACCEPTÉ
 Cargo: ACCEPTÉ
 Codes d'emballage: -

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Règlementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement/Législation spécifique concernant le mélange/la substance

Non disponible.

15.2 Évaluation de sécurité chimique

Non disponible.

Impression

Jan-2022

CALMAG

Révision

2022

Section 16: Autres informations

Texte des mentions de danger de la section 3

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ce matériau ne doit être utilisé qu'à des fins industrielles.

16.1 Principales références bibliographiques et sources de données

1. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
2. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
3. EH40/2005. Limites d'exposition sur le lieu de travail avec modifications.

16.2 Non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources publiées disponibles et sont réputées exactes.

Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée et notre société n'assume aucune responsabilité résultant de l'utilisation de cette FDS. Ces informations sont communiquées en toute bonne foi. Il incombe à chaque utilisateur de ce matériel d'évaluer les conditions d'utilisation et de concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement et de déterminer l'adéquation de ces informations à son application.